

### COMPOSITION du CONSEIL de CLASSE :

Le conseil de classe est présidé par le chef d'établissement ou son adjoint.

Sont membres du conseil de classe :

Les professeurs de la classe dont le professeur principal, le conseiller d'éducation, le conseiller d'orientation (CIO), les deux délégués élèves et les deux délégués parents.

Sont également membres du conseil de classe lorsqu'ils ont eu à connaître du cas personnel d'un ou de plusieurs élèves : le médecin de santé scolaire, l'assistante sociale, l'infirmière

### Généralités:

- Le conseil de classe se réunit au moins 3 fois par an, et chaque fois que le chef d'établissement le juge utile.
- Pendant le conseil, il convient de **s'exprimer toujours au nom des parents et jamais à titre personnel**.
- La liste des notes qui vous est remise est nominative donc **confidentielle**.
- **Il n'y a pas de vote au conseil de classe** au sens juridique du terme, aucun des membres du conseil n'a voix délibérative ni consultative.
- Si un ou plusieurs professeurs sont absents, le faire remarquer, essayer de savoir pourquoi, et en fonction des réponses, faire votre travail d'information (compte-rendu, information à votre délégué de niveau ...).
- **IMPORTANT** : Il n'y a plus de distinction entre le conseil des professeurs et le conseil de classe. La substitution de la notion de conseil de professeur à celle d'équipe pédagogique représente un important changement.

**La tenue fréquente de « pré conseils » est en contravention avec la réglementation** car aucun texte ne les mentionne plus. En revanche, rien n'empêche des réunions de l'équipe pédagogique au moment où elle le juge opportun.

### ROLE DES PARENTS DELEGUES DE CLASSE

Le rôle des parents au sein du conseil de classe est important. Comme en attestent les attributions du conseil, le parent, membre à part entière du conseil de classe aura à se prononcer sur la suite qu'il conviendra de donner à la scolarité d'un élève. Il s'agit là d'une grande responsabilité qui peut engager l'avenir d'un jeune (notamment en ce qui concerne l'orientation).

Ils sont un véritable lien entre les professeurs et l'administration du collège d'une part et les familles d'autre part.

Ils s'informent sur la vie de la classe et cherchent, avec le conseil de classe, des solutions aux éventuelles difficultés.

Ils représentent les parents. Ils doivent donc savoir ce que ces derniers pensent.

Ils sont attentifs aux cas d'élèves ou familles isolés ou en difficulté, sans chercher à se substituer, dans ces cas, aux intervenants professionnels (professeurs, administration, assistance sociale, médecin scolaire)

Un délégué de parents aux conseils de classe s'intéresse à tous les élèves (et non seulement à son enfant et ses copains!)

Vous êtes représentant de la FCPE. Toute action particulière engageant l'association doit être discutée avec votre délégué de niveau ou avec un responsable de l'association

*On rappelle qu'un parent volontaire peut être délégué de parents pour une classe dans laquelle il n'a pas son propre enfant.*

### Avant le CONSEIL DE CLASSE :

- Assurez-vous que le Professeur principal a bien fait connaître votre nom de délégué aux parents d'élèves de la classe via le carnet de correspondance.
- Afin de compléter vos informations, prendre contact avec le Professeur principal, les délégués des élèves ainsi que l'autre parent délégué de classe.
- Avant chaque conseil, faites passer par le Professeur principal un questionnaire pour recueillir l'avis des parents.
- Pour être efficace, il faut être organisé. Pour suivre chacun des élèves, constituez-vous une fiche par élève qui regroupera : son identité, son âge, ses options, les appréciations et remarques des 3 trimestres Cela vous sera utile pour les conseils des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres au moment des avis d'orientation pour avoir une vue globale sur l'année scolaire de chacun.
- Si vous ne pouvez pas être présent au conseil de classe, informez très rapidement votre suppléant ou prévenez

le président du conseil local

- Participer aux réunions de synthèse du Conseil local FCPE pour être informé et informer
- Se tenir au courant, tout au long de l'année scolaire, de la vie de la classe

#### En cas de problème :

Informez votre délégué de niveau et le président du conseil local,

Rencontrez le professeur principal, le conseiller d'éducation voire le chef d'établissement pour en discuter

#### **Pendant le CONSEIL DE CLASSE :**

- Vous pouvez demander au président de présenter les participants au conseil
- Le professeur principal débute le conseil par une synthèse des résultats et du fonctionnement de la classe, ensuite chacun des professeurs donne ses appréciations d'ensemble par discipline.
- Les délégués élèves et délégués parents sont invités à poser leurs questions d'ordre général.
- Examen des résultats de chaque élève (par ordre alphabétique). Le chef d'établissement fait une synthèse des appréciations des professeurs qu'il note, ainsi que les décisions du conseil sur le bulletin trimestriel de chaque élève.
- Prendre le maximum de notes pour rédiger le compte-rendu
- vous avez le droit d'intervenir et de poser des questions en vous gardant cependant d'engager toute polémique ou discussion à caractère personnel,
- Si vous avez connaissance de difficultés particulières concernant un élève, il faut en parler au conseil si le cas peut être entendu de tous, afin qu'il en soit tenu compte, sinon demander un entretien au chef d'établissement et au professeur principal pendant le conseil.

**Attention : Les parents délégués sont tenus à la plus grande discrétion quant aux informations en leur possession.** Ce qui est dit sur un élève ne doit être transmis à sa famille que sur sa demande.

L'inverse est aussi vrai : ne communiquez au conseil que les renseignements que la famille vous a chargé de transmettre.

RAPPEL aux représentants des parents, dans le cas où des documents leur sont distribués pendant le conseil de classe : **la restitution de ces documents à l'issue du conseil, dans la mesure où elle contribue au respect du secret professionnel, est fortement recommandée.**

**CONFIDENTIALITÉ** : Toujours se rappeler que les délégués ont une obligation de réserve et de confidentialité à propos des cas individuels et des informations personnelles données pendant le Conseil de classe.

#### **Après le CONSEIL DE CLASSE : le COMPTE-RENDU ...**

Rendre compte après chaque conseil à tous les parents de la classe (attention, vous êtes tenus au devoir de réserve, ce qui implique notamment que les personnes ne puissent être mises en cause et que le compte rendu écrit porte sur des considérations générales).

Il est souhaitable de le rédiger avec l'autre parent délégué de la classe et de le signer conjointement. **Il ne doit pas comporter de remarques nominatives sur les élèves.**

**Structure standard d'un compte-rendu :** Date et classe concernée, liste de tous les participants, y compris les membres «invités », appréciation globale de la classe avec la moyenne générale, appréciation et moyenne classe, par matière, bilan du conseil (encouragements, avertissements, félicitations...), questions posées par les délégués élèves et parents et réponses apportées, tableau de répartition des notes.

Toutes les **informations générales** données par le président du conseil : dates des commissions d'appel, examens blanc, orientations (vœux, recours ...), dates des voyages scolaires ...

En fin de compte-rendu, noms et coordonnées (téléphone, Email) des 2 délégués de parents rédacteurs, ainsi que le SIGLE de leur association d'appartenance (**FCPE** ou **PEEP** ou **PERM**) (voir modèle de compte-rendu)

#### **Diffusion du COMPTE-RENDU :**

- Dès que possible, faites parvenir le compte-rendu au secrétariat de l'établissement.
- Si l'Administration de votre établissement est d'accord, vous pouvez envoyer le compte-rendu par courriel. **Pour éviter tout changement dans votre mise en page, convertissez, avant envoi, votre document au format .PDF.**
- La plupart des établissements se chargent des photocopies. Les comptes-rendus de conseils de classe sont ainsi envoyés en même temps que les bulletins trimestriels.
- **Envoyer un exemplaire de votre compte-rendu à votre délégué de niveau** (avec remarques complémentaires éventuelles).